

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 25 Janvier 1827.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Les Receveurs de Colombier et d'Auvernier invitent toutes les personnes qui n'ont pas encore payé les cens fonciers ou autres redevances échues à leurs recettes, à venir s'en acquitter au Château de Colombier avant le 1<sup>er</sup> Février prochain, à défaut de quoi ils agiront par des voies juridiques. BORREL et L<sup>s</sup> MARVAL.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

2. Le bail du four bannal étant à remettre pour la St. Jean prochaine, les personnes qui seraient dans l'intention d'en postuler l'adjudication, sont invitées à faire leurs soumissions à la Secrétairerie de ville avant le 15 Février prochain. Donné à l'hôtel-de-ville, le 23 Janvier 1827.

Par ordonnance, Le Secrétaire de ville,  
G.-F. GALLOT.

3. Le bail de la petite remise située au-dessous de la grande terrasse, celui des noyers de Serrières, et celui des creux à fumier du Petit-Pontarlier, étant à remettre pour six années, les personnes qui voudraient amodier quelqu'un de ces objets, sont invitées à faire soumission à la Secrétairerie de ville d'ici à la fin du mois courant. Donné à l'hôtel-de-ville, le 16 Janvier 1827.

Par ord. Le Secrétaire de ville,  
G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. Le syndicat de la masse DuPasquier et C<sup>e</sup>, de Neuchâtel, expose en vente en l'étude de M. Jacottet, notaire de cette ville, les immeubles dont l'ensemble forme la propriété dite la fabrique de Marin, située dans une des plus belles localités du canton, entre les deux villages de St. Blaise et de Marin, sur la grande route de Neuchâtel et au bord du lac, consistant : 1<sup>o</sup> En une jolie maison d'habitation, jardin et verger autour, d'environ 3 poses; plus, une pièce de terre labourable à peu de distance et contenant environ une pose. 2<sup>o</sup> En deux grands bâtimens de fabrique avoisinant le précédent, où il y a, outre l'étendage et des ateliers d'impression, des chambres d'habitation et cuisine; plus, une grande cour en avant des dits bâtimens, avec une fontaine. 3<sup>o</sup> En plusieurs autres bâtimens situés à quelque distance du précédent, au bord d'un canal et très-rapprochés de la grande route; ces divers bâtimens, dont un à deux étages presque neuf, servent de sécherie, teinturerie, lavage et ateliers de fabrique, et sont environnés de 2 1/2 poses de prés. 4<sup>o</sup> En deux bâtimens dans le village de St. Blaise, avec un cours d'eau propre à faire mouvoir plusieurs rouages pour mécanique ou autres établissemens; plus, un logement et un jardin. 5<sup>o</sup> Et enfin, en divers meubles et ustensiles à l'usage d'une fabrique d'indiennes. En cas qu'il ne soit pas fait d'offre pour le tout, on en recevra de partielles; après quoi on procédera, s'il y a lieu, à l'adjudication le Mercredi 21 Février prochain, à dix heures avant midi, en l'étude dudit M. Jacottet, not.

5. Les hoirs de feu Samuel-Henri Perret, et de sa femme Susanne-Marie née Gaberel, exposent en vente à l'issue du plaid qui se tiendra à la maison-de-ville de Boudry, le Samedi 27 Janvier courant, les immeubles ci-après spécifiés, savoir : 1<sup>o</sup> Un champ aux Prés-d'Areuse, de la contenance d'environ une pose, limité par M<sup>l</sup>e DuPasquier de vent, l'hoirie Miéville de joran, M. Ch<sup>s</sup>-Henri Dubois de bise, etc. 2<sup>o</sup> Un dit aux Gouguillettes, soit à Brassin, qui contient environ 2 émines, limité par David Barbier d'Areuse de joran, M. le major DeLuze d'ubère, etc. 3<sup>o</sup> Et enfin, une vigne dite la Gavote, qui contient environ 18 hommées, limitée par la rue des Conrardes de vent, M<sup>l</sup>e la lieutenant Grellet de joran, MM. le greffier Martenet et Jeannet en bise, et M. Seiler d'ubère. Les conditions qui seront lues avant les enchères, faciliteront les amateurs pour les époques de paiement.

6. L'hoirie de feu Pierre-Henri Piquet, de Colombier, expose en vente par voie de minute, les immeubles ci-après, tous situés sur le district du dit lieu, savoir : 1<sup>o</sup> Une vigne d'environ 1 hommée, au bas de Verme, limitée en vent et joran par M. le maire de Colombier, en bise par MM. Fatton frères, en ubère par M. Vonderweid. 2<sup>o</sup> Une dite à la Forma, dite la Bergeonne, d'environ 1 hommée, limitée en vent par MM. Fatton frères, en bise par Chs-Henri

Dubois, en joran par M<sup>l</sup>e Lebel, d'ubère par le Sieur ancien et capit. Piquet. 3<sup>o</sup> A la Forma, une dite d'environ 1 1/2 hommées, limitée en vent par le Sieur capitaine Piquet, en bise par M<sup>l</sup>e veuve L'Ecuyer, en joran par Chs.-Henri Dubois, et en ubère par le juré Jean-Jaques Fatton. (Les Nos 4, 5 et 6, indiqués dans la précédente feuille, n'étant plus à vendre, on en informe le public pour sa gouverne.) On peut prendre connaissance des conditions de la minute, au greffe du dit Colombier, où elle est déposée, et où les enchères seront reçues jusqu'au Samedi 27 Janvier, jour auquel, à 4 heures après-midi, elle sera définitivement bouclée en faveur du plus offrant en sus du bas prix auquel elles ont été cotées.

## ON OFFRE A VENDRE.

7. Encyclopédie des arts et des sciences, édit. de Berne et Lausanne, 36 vol. de texte et 13 v. de planches, bien reliés; au prix de 4 louis d'or. S'adr. au bureau d'avis.

8. M. Prince-Witnauer, libraire, vient de recevoir un assortiment de papier rayé pour musique, dont la qualité ne laisse rien à désirer, et qu'il cédera à des prix avantageux. Il rappelle en même tems, qu'il se charge de la taille des plumes, et qu'on en trouvera toujours dans son magasin des taillées pour tous les genres d'écritures.

9. Chez M<sup>l</sup>e Julie Steiner, sur la Place, des tapis de pied de 2 1/4 à 3 aunes, de 1 à 2 louis; des lits de repos; matelas, duvets, traversins, et divers meubles. Elle a constamment des glaces nues de Paris, ainsi que des baguettes dorées pour les encadrer.

10. M. Touchon-Michaud ayant fait mettre en perce une pièce de vin blanc 1825, et une de vin rouge de la même année, de première qualité, en délivrera la quantité que l'on désirera, et que l'on pourra, si on le préfère, mettre en bouteilles à la pièce. On peut avoir aussi tous les jours un bon vin de table 1824, crû de ses vignes. Son caveau est toujours bien assorti en vins en bouteilles rouge et blanc. S'adr. à lui-même, au second étage, sous les Arcades du Faucon.

11. Edouard Breguet, confiseur, élève de M<sup>l</sup>e Heinzely sa tante, qui lui laisse la suite de son établissement, et avec laquelle il a travaillé pendant plusieurs années, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir son magasin, maison de M. M. Pettavel frères, rue de l'Hôpital et près l'hôtel-de-ville. Les connaissances qu'il a acquises dans la confiserie pendant un si long travail, jointes à une grande propreté dans ses ouvrages, et des prix généralement modiques, lui font espérer de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il sera toujours jaloux de mériter comme d'en justifier. Il confectionnera sur commande, toutes sortes de glaces.

12. M. Ganeval vient de recevoir des olives farcies de la dernière récolte, ainsi que du thon, des maquereaux et soles marinés de la dernière pêche: ces objets bien préparés et d'une qualité excellente. Il rappelle également aux personnes qui ont l'emploi de bougies, qu'il en est constamment bien pourvu et toujours d'une qualité supérieure, au bas prix de 24 batz la livre.

13. De beau riz, à 18 francs le quintal, en en prenant au moins 25 lb. à-la-fois, chez M. de Pury-Charelain.

14. F.-A. Guinand, maison Petitpierre-Kratzer, rue de la Balance, ayant déjà eu l'honneur de servir le public en cartonnages de sa fabrication avant son départ p. Paris; de retour maintenant, il donne avis qu'il continuera le même objet de fabrication et à contentement à toute épreuve. — Le même a en dépôt et à vendre, de bon cirage anglais à 14 batz la bouteille, et offre une bonne caisse à huile très-propre, contenant de 20 à 30 pots et fermant à clef.

15. Sept à huit chars de foin et un de regain, première qualité et bien conditionnés, chez David Frochet, à Corcelles.

16. MM. Edouard Vovet et Lerch sont chargés de la vente de plusieurs pièces d'argenterie, qu'ils céderont au poids. — Ils offrent à louer de suite, à la rue de l'Hôpital, une grande chambre à cheminée et fourneau, avec dépendance; et une chambre à plain-pied, pouvant servir de boutique ou de magasin, avec un caveau.

17. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, Course dans la Gruyère, ou description des mœurs et des sites les plus remarquables de cette intéressante contrée du canton de Fribourg, par M<sup>r</sup> H. C., avec une superbe vue du château de Gruyère. Etenne religieuse, ou cantique à quatre voix, avec accompagnement de piano, musique de Ghiotty. Chant funèbre avec accompagnement de piano, ou élégie sur la mort de Gertrude, paroles et musique par son époux, qui depuis plus de vingt ans est réduit à l'état de cécité.

18. Chez M. Dl. Jeanrenaud, au faubourg du lac, du sucre d'Angleterre et d'Hollande, première qualité, café Havanne, Rio et Dêmérary très-vieux, savon de Marseille idem de la meilleure fabrique; vin rouge 1819 en bouteille, première qualité, crû sur la ville.

19. Chez M. Michaud-Mercier, des souliers fourrés et plissés à la russe, dits à la chinoise, galoches et pantouffes fourrées et sans fourrure; bas et chaussettes en laine unis et à côtes, semelles de liège dites imperméables. Il vient de recevoir un nouvel envoi de parfumerie, pâte d'amandes liquides avec et sans parfum, dite au miel et à la reine, farine d'amandes douces et amères fraîches, savon léger à la rose, dit transparent, dit *émollient végétale*; essence et poudre de savon surfine, pastilles de jujubes, dites pectorales de Tolu et de Regnault, jus anisé et à la violette de Castan, poudre à cheveux purgée à l'esprit de vin avec et sans parfum, pommade de moëlle de bœuf, dite de graisse d'ours en pots et à l'once, vinaigre de Maille p. la toilette, eau de lavade de la Madeleine de Trenal, et tout ce qui concerne la parfumerie. Encore quelques coupes de cotonnes couleurs solides à 8 batz l'aune, et à 7 1/2 batz en prenant le tout. Plus, quelques douzaines beaux ognons de fleurs, qu'il cédera à 18 batz la douzaine à choix.

20. M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, informe le public et essentiellement les personnes qui ont l'habitude de se servir chez lui, qu'il vient de recevoir une petite partie huile d'olive surfine de Nice, qu'il détaillera par 10 et 20 lb. à 8 1/2 batz la livre. Il vient également de recevoir de Brème, un assortiment de cigares d'une qualité parfaite et dont les prix sont modérés. Il continue à être des mieux assorti en sucre, cafés et autres objets d'épicerie, et il se fera toujours un devoir de mériter la satisfaction des personnes qui voudront bien s'approvisionner chez lui.

21. Un des plus beaux et des plus grands billards qu'on puisse désirer, avec quinquet et tous ses accessoires en parfait état; le drap est neuf et d'une qualité supérieure. S'adr. pour le voir chez M. Bratteler, à Auvernier, et p. le prix au Sr Marillier, proc<sup>r</sup> à Cortaillod; lettres franches.

22. M. Ferd. Steiner vient de recevoir un assortiment de mérinos de Saxe superfins, et d'étoffes en bourre-de-soie de 1 et 1 1/4 aunes de large, dans les plus belles couleurs; schalls et fichus de tout prix.

23. (Ou à échanger contre du vin.) Deux bons pressoirs en bois, 9 légers de 8 à 11 muids chacun, lesquels sont encore pleins de vin; plus, 2 cuves et 2 cuveaux. S'adr. à Bouvier frères, rue des Moulins.

24. Une pompe-à-feu portable, en très-bon état, contenant environ deux brandes d'eau et portant son jet à 40 pieds de hauteur. Les amateurs qui désireront en faire l'acquisition pourront en faire l'essai et la voir chez Schmid-Gorgerat aux bains.

25. M. Jos. Bourgeois, boulanger, ruelle Fleury, continue, comme du passé, à confectionner du pain bien cuit; ainsi que des tresses et veus connus par leur bonne qualité. Il fournira dès aujourd'hui dans son logement, maison de M<sup>l</sup>e veuve Prince, au 1<sup>er</sup> étage, des petits pâtés à la fribourgeoise, à raison de 4 1/4 batz la douzaine, ainsi que des brioches, brichelles, comme aussi des petits pâtés à la française, etc.; il espère continuer à satisfaire ceux qui voudront bien lui donner la préférence. Il prévient MM. les aubergistes qui feront usage de ses petits pâtés, qu'il est disposé à leur accorder une petite douceur.

## IMMEUBLES.

26. La maison n<sup>o</sup> 236 à la Grand'rue, occupée par M<sup>l</sup>e veuve Phillipin née Gigaud. S'adr. à M. F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Borel, du Petit-Conseil.

27. Une vigne située aux Prises, territoire de Colombier, contenant 1 1/2 ouvriers, jouté de vent J.-J. Renaud dit Louis, de bise Isac Grandjean, d'ubère le chemin public. S'adr. p. le prix, etc. à M. Ferd. Pettavel, en ville.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

28. De rencontre, une corde de tour encore en bon état. S'adr. à Louis Mørke, teinturier, à Valangin. Le même offre à vendre, une bonne vache à lait.

29. De rencontre, un havresac, soit sac de voyage. S'adr. au domestique de M. Ferd. Steiner, sur la Place.

#### ON OFFRE A LOUER.

30. Pour la St. Jean, l'auberge du Cerf en cette ville. S'adr. pour le prix et les conditions, à M. Prince, à la Balance.

31. Dès-à-présent ou p. la St. Jean, un appartement composé de quatre pièces et autres dépendances, au second étage d'une maison à la rue des Moulins, en face du pont de la petite boucherie. S'adr. au bureau de la loterie.

32. Pour la St. Jean, une boutique dans la maison de M<sup>me</sup> la veuve Prince, sur la Place; plus, une chambre à cheminée au 3<sup>e</sup> étage de la dite maison. S'adr. à M<sup>me</sup> Prince elle-même, maison de M. Reymond, notaire, au Sablon.

33. Un verger à Fahy, de la contenance de 1 1/2 poses, entouré de noyers en pleine valeur. S'adr. p. le prix et les conditions, à M. Coulon-Marval, au faubourg.

34. Pour la St. Jean, une maison située au faubourg du cret, en bise de la petite Rochette, sur la grande route, ayant vue, du côté du midi, sur le lac et les Alpes, consistant en cinq chambres et deux cabinets, cuisine, chambre à serter, grande cave et caveau, avec portion de cour, bûcher et puits; de plus, un bâtiment d'écurie, remise, grenier à foin, qui en est séparé par une cour et dont l'issue est du côté de la promenade. Ces deux objets ensemble ou séparément. S'adr. pour les conditions à M. le ministre DuPasquier, au faubourg.

#### ON DEMANDE A LOUER.

35. De suite, une petite cave ou bouteiller, de préférence dans le bas de la ville. S'adr. au bureau de cette feuille.

36. Un clavecin. S'adr. au bureau d'avis.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

37. Un jeune homme de 20 ans, de forte constitution, appartenant à de braves parents, habitué aux différents ouvrages que présente la culture des champs et de la vigne, et la tenue du bétail, qui réunit à la docilité, l'intelligence, la retraite, l'usage de la plume, le calcul, et passablement la langue allemande, entrerait dans une bonne maison, non-seulement p. s'y occuper à la campagne, mais p. y obtenir la confiance due à un surveillant ou homme d'affaire. La certitude de ses bonnes intentions et d'une fidélité à l'épreuve, peut garantir la confiance qu'il espère mériter. Il se contenterait, pour la première année, d'un appointement remis à la discrétion d'un chef loyal et équitable. S'ad. au bur. d'avis.

38. Une parfaite cuisinière, d'âge mûr et munie des certificats les plus engageants, sachant faire la pâtisserie et la confiserie, ainsi que tout ce qui tient à l'art culinaire, désire se placer dans quelque bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

39. On demande, pour un établissement de construction à machines mécaniques pour la fabrication des draps, et un atelier de filature de laines par machines, une personne qui en ait quelque expérience, afin d'y exercer la surveillance. Par suite la direction lui en serait remise, si on lui reconnaissait les qualités nécessaires. S'adr. au propriétaire, M. Mayor Von dem Bruch, à Gordanne, près Allaman, Canton de Vaud.

40. Le Sieur Chautems, marchand tailleur, sur le Pont-des-boutiques, offre ses services pour dégraisser les bonnets de loutre, qu'il rend comme neufs, à un prix modique. Le même est toujours assorti en casquettes, habits et pantalons.

#### OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

41. On a perdu une montre, Samedi 20 courant, depuis le Sablon en suivant la route à Valangin; la personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre au bureau de cette feuille, contre une récompense très-honnête.

42. Un grand parapluie a été laissé dans la maison de cure de M. le pasteur Dardel. On le rendra d'après l'indication de la personne qui le réclamera.

43. On a trouvé, le 2 Janvier, sur la route de Neuchâtel à St. Blaise, un coussin de char-à-banc, que le propriétaire pourra réclamer, en le désignant, chez Ch. Naguel, jard<sup>r</sup> à l'Ecluse.

#### AVIS DIVERS.

44. On informe le public, que le tirage de la 2<sup>e</sup> classe 62<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 2 Févier prochain. Les personnes qui auront des billets à échanger, devront s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

45. Les ateliers pour la filature des laines par machines mécaniques, établie à Gordanne, près Allaman, étant en activité, le propriétaire, M. Mayor Von dem Bruch, offre ses services p. filer à façon. On exécutera les mélanges demandés à la satisfaction des commettans, qui recevront aussi très-promptement leur filature.

46. MM. les créanciers de Charles-Louis Ladame, menuisier, et de sa femme, sont avertis par la présente à se rencontrer à l'auberge des Treize Cantons à Peseux, le Lundi 29 du courant, à deux heures après midi, p. prendre des arrangements par rapport aux articles qui sont encore à réaliser, en annonçant que ceux qui ne paraîtront pas seront tenus de se conformer à ce qui sera décidé, vu que la réalisation ne peut être différée plus long-tems.

47. M<sup>me</sup> Guyot-Favarger, à Hauterive, avertie par ses connaissances que la conformité des noms de baptême et de famille avec M<sup>lle</sup> Constance Guyot, établissant un pensionnat à la Jonchère, avait donné lieu à quelques qui-proquo, elle croit de son devoir de détromper les personnes qui ont cru que c'était sa fille, en les informant qu'elle continue son pensionat établi depuis nombre d'années à Hauterive près de Neuchâtel, aidée par M<sup>les</sup> ses filles.

48. La Chambre de charité de Fontaines a de 50 à 60 louis à prêter. Les personnes qui en auront envie peuvent s'adresser à son président, Pierre-Henri Challandes, au dit Fontaines.

49. Les personnes qui doivent, ou à qui il peut être dû, par feu Jean-Conrad Hess, aubergiste au Soleil, sont priées de présenter leurs comptes d'ici au 15 Févier prochain; passé cette époque la liquidation sera terminée.

50. Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire à l'ancienne société des frères Rodolphe et Pierre Gatchet, voituriers en cette ville, sont priées, si déjà elles ne l'ont fait, de fournir note de leurs réclamations, d'ici à la fin du courant, au bureau de procuration de C.<sup>s</sup>F. Convert-Favarger.

51. Le Comité de la Société d'Agriculture avise MM. les membres de la Société, que les feuilles de souscription pour les graines à faire venir de France, qu'il avait mises en circulation, ne lui sont pas revenues; et en renouvelant la prière de les faire circuler de suite, il invite ceux qui auraient souscrit ou qui désirent souscrire, à s'annoncer incessamment au secrétaire de la Société. Il les informe aussi que, d'après des avis plus recens, la graine de trèfle a subi une baisse assez considérable.

52. Une jeune fille allemande, âgée de 22 ans, parlant non-seulement sa langue avec pureté et par principes, mais possédant aussi l'idiôme français, et joignant à une bonne éducation sous le rapport moral et religieux, la connaissance de tous les ouvrages du sexe, désire trouver p. la St. Jean prochaine, une place, de préférence en Angleterre ou en France, p. instruire dans la langue allemande, et soigner du reste, un ou deux enfans de 3 à 8 ans; en revanche elle réclame des égards convenables dans le traitement. S'adr. p. d'ultérieurs renseignements, à M<sup>lle</sup> Locher, chez M. le Comte de Pourtalès, maire de Cortaillod.

53. On souscrit chez MM. Henri Grossmann et Fs. Perrochet, rue St. Maurice, p. 120 tableaux bibliques de l'ancien et du nouveau testament, grand in-8<sup>o</sup>, qui paraîtront en six livraisons, chacune de 20 tableaux, au prix de L. 3 de Suisse la livraison y compris le texte, et de L. 2, 75 rappes, sans le texte. On trouve chez eux le prospectus détaillé de cet ouvrage.

#### CONCERTS DE SOUSCRIPTION.

54. MM. les Souscripteurs pour les Concerts sont prévenus, qu'il y aura cet hiver quatre Concerts de souscription, savoir, les Samedis 27 Janvier; 10 et 24 Févier et 10 Mars. — Chaque Souscripteur recevra pour chaque concert deux billets d'entrée par souscription simple de L. 8, 8. — Les billes de surplus seront payés à raison de 52 1/2 batz pour les quatre concerts. Il n'en sera délivré que sous le nom d'un souscripteur. — On ne pourra obtenir de billets pour un seul concert qu'en faveur d'étrangers momentanément en ville. Ces billets seront payés au prix de 10 1/2 batz. Pour les obtenir, on devra les demander personnellement ou par carte, et indiquer le nom de l'étranger. On doit s'adresser à M. Favarger, avocat, secrétaire.

#### Changemens de Domicile.

55. Veuve Prollius, boutonnièr et passementier, a maintenant son domicile, maison de M. Petit-pierre, boulanger, près du Temple-neuf, n<sup>o</sup> 310, et se recommande pour les ouvrages de son état aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

56. Auguste Nadenbousch, brasseur de bière, prévient le public qu'il vient de quitter Peseux, où il a exercé son état pendant nombre d'années, pour s'établir à Serrières, où il espère, par la longue pratique qu'il a de cette partie, satisfaire, tant par sa promptitude à expédier

les demandes qui lui seront faites, que par qualité de sa marchandise, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

57. Louis Maître, maître ferblantier, prévient le public et ses pratiques essentiellement, qu'il vient de transporter son atelier à son ancien boutique, maison Dagond, au quarré de la neuve (ci-dev<sup>t</sup> ruelle des Poteaux). Constatant pourvu d'objets de fabrication de son état il espère continuer à mériter la confiance du public et principalement des personnes qui l'en ont honoré jusqu'ici, tant par la bienfaisance de son travail, que la modicité de ses prix.

#### SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUISSE

contre l'incendie du mobilier.

58. Des patriotes de plusieurs Cantons de la Suisse se sont réunis et entendus pour former à l'utilité de la Confédération des 22 Cantons seulement, une association d'assurance mutuelle contre l'incendie du mobilier, dans l'vue de procurer à leurs concitoyens les mêmes facilités qu'ils trouvent au-dehors, et de retourner dans leur patrie la plus forte somme possible de celles qui en sortent pour de pareilles assurances. A cet effet ils ont arrêté les principaux statuts de cet établissement, et en ont remis la direction à une Commission centrale provisoire, réunie à Berne et composée de Magistrats distingués de Berne, Fribourg et Soleure. Cette Commission a nommé p. son agent à Neuchâtel M. Henri Silliman, qui offre de communiquer tous les renseignements qu'il a reçus, et qui est d'ailleurs muni des pouvoirs nécessaires pour recevoir: 1<sup>o</sup> Les souscriptions des personnes qui trouveront convenable de s'associer aux Notables des Cantons de la Suisse les plus marquans, qui ont pris plus ou moins d'actions de L. 200 chacune, p. former un fonds de réserve et de sûreté, et dont la liste imprimée paraîtra incessamment. 2<sup>o</sup> Pour délivrer des polices d'assurance à ceux qui voudront faire assurer leurs meubles meublans ou de ménage, leur linge, leurs hardes et armes, leurs instrumens d'arts ou de métiers, leurs bibliothèques, voitures, chars, charrues, outils et ustensiles d'agriculture, leurs bestiaux, leurs récoltes quelconques rendues en granges, greniers, magasins ou caves, ou mises en meules près des habitations; enfin, généralement toutes les marchandises qui font l'objet d'un commerce.

#### Départ de voitures.

59. Du 15 au 30 Mars prochain, il partira une bonne berline p. Francfort sur le Mein, Leipzig, Dresde et Berlin; une dite, du 10 au 15 Avril, pour Munich, Vienne, Lemberg et Brody. Les personnes qui seraient dans le cas de profiter de ces voitures, ainsi que d'une autre qui partira du 1<sup>er</sup> au 15 Mai p. Francfort, Hesse-Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck, sont invitées à s'adresser à Rodolphe Gatchet, maître voiturier, maison de M. Bachelin, quai du Bassin, qui sera raisonnable p. les prix et fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Le même offre dès à-présent à louer, une grande chambre à fourneau au rez-de-chaussée de la dite maison Bachelin, avec ou sans meubles.

60. A la fin du mois courant, il partira une bonne voiture p. Francfort et Leipzig. Les personnes qui désireront profiter des places vacantes, sont priées de s'adresser à Christian Kiener, maître voiturier, rue des Bouchers n<sup>o</sup> 65, à Berne.

61. Pierre Gatschen, maître voiturier, près la Place d'armes, entreprend, comme du passé, les voyages p. l'Allemagne et la Russie, dont les routes, qu'il fréquente depuis nombre d'années, lui sont parfaitement connues. — Au 1<sup>er</sup> Mars prochain, il partira pour Francfort, Leipzig, Dresde, Berlin et Posen, avec une très-bonne voiture, dans laquelle il y a encore une ou deux places vacantes. Il sollicite la continuation de la confiance dont il a été honoré jusqu'à présent.

62. Conrad Schlégel, voiturier à Berne, partira fin Févier ou au commencement de Mars prochain, et dès-là tous les deux mois, avec une bonne berline p. Munich, Vienne, Lemberg, Varsovie et Odessa, ou p. l'intérieur de la Pologne et de la Russie. Quelques places se trouvant encore vacantes p. le prochain voyage, on est prié de s'adresser à lui pour connaître ses conditions favorables.

#### TAXE DES VIANDES, dès le 8 Janvier 1827.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

#### TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 18 Janvier.  
Froment . . . . . l'émine bz. 18 1/3 à 18 1/2.  
Moitié-blé . . . . . — „ 15 à 16.  
Mêcle . . . . . — „ 10 1/2 à 13.  
Avoine . . . . . — „ 7.  
Orge . . . . . — „ 10 1/2.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 8, 2 à 8, 8.